

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

L'an deux mil dix-sept, le 28 septembre à 18h10, le Conseil Communautaire, légalement convoqué, s'est réuni en la Maison de l'Intercommunalité, sous la présidence de Monsieur Christian RAYOT, Président.

Étaient présents : Monsieur Christian RAYOT, Président, et Mesdames et Messieurs, Jacques ALEXANDRE, Denis BANDELIER, Martine BENJAMAA, Jacques BOUQUENEUR, Laurent BROCHET, Monique DINET, Jean-Jacques DUPREZ, Gérard FESSELET, Joseph FLEURY, André HELLE, Jean-Louis HOTTLET, Fatima KHELIFI, Marie-Lise LHOMET, Jean LOCATELLI, Emmanuelle MARLIN, Robert NATALE, Pierre OSER, Jean RACINE, Roger SCHERRER, Claude SCHWANDER, Jean-Claude TOURNIER, Pierre VALLAT, Bernard VIATTE **membres titulaires et membres suppléants** Jean Luc PIANZI et Myriam PISANO.

Étaient excusés : Mesdames et Messieurs, Josette BESSE, Jean-Claude BOUROUH, Anissa BRIKH, Claude BRUCKERT, Roland DAMOTTE, Jacques DEAS, Christine DEL PIE, Patrice DUMORTIER, Daniel FRERY, Sophie GUYON, Bernard LIAIS, Thierry MARCJAN, Didier MATHIEU, Cédric PERRIN, Frédéric ROUSSE, Bernard TENAILLON, Dominique TRELA.

Avaient donné pouvoir : Mesdames et Messieurs Josette BESSE à Marie-Lise LHOMET, Patrice DUMORTIER à Jacques BOUQUENEUR, Jean-Claude BOUROUH à Jean-Louis HOTTLET, Anissa BRIKH à Christian RAYOT, Roland DAMOTTE à Pierre OSER, Daniel FRERY à Roger SCHERRER, Bernard LIAIS à Jean-Claude TOURNIER, Thierry MARCJAN à Myriam PISANO, Dominique TRELA à Jean-Luc PIANZI.

Date de convocation	Date d'affichage	Nombre de conseillers	
Le 22 septembre	Le 22 septembre	En exercice	41
		Présents	26
		Votants	33

Il est vérifié l'existence du quorum pour les décisions et appel est fait des pouvoirs qui sont remis au Président

Le secrétaire de séance est désigné parmi les membres titulaires présents Jean LOCATELLI est désigné.

2017-06-37 Motion – Demande de maintien de l'Etat au capital d'Alstom

Rapporteur : Christian RAYOT

Il est proposé aux membres l'adjonction de ce point à l'ordre du jour.

En mai 2015, Emmanuel Macron, alors ministre de l'économie et des finances visitait le site d'Alstom transport à Belfort et déclarait aux salariés : « Votre activité a une importance stratégique pour la France et sera donc défendue ». Aujourd'hui pourtant, cette activité n'est plus stratégique

aux yeux du président de la République et de son gouvernement qui soutiennent la prise de contrôle d'Alstom par Siemens.

Trois ans après la décision prise par Alstom, avec l'accord de l'Etat, de céder à General Electric sa branche Energie, l'annonce du regroupement des activités ferroviaires d'Alstom et de Siemens accroît la menace sur le site de Belfort, berceau de l'entreprise. L'installation annoncée à Saint-Ouen du siège de Siemens-Alstom et le maintien du PDG français ne doivent pas être l'arbre qui cache la forêt.

Aujourd'hui, la vive inquiétude des salariés et de leurs familles est justifiée.

Que deviendra, dans cet ensemble dont Siemens prend le contrôle, le projet de T.G.V. du futur, projet directement concurrent de l'ICE, et donc le bureau d'études belfortain et les compétences qui y sont réunies ?

Que deviendra, dans cet ensemble, le site de production de Belfort, dans un contexte où les investissements promis sur le site n'ont pas été réalisés, et où les commandes de T.G.V. et de locomotives annoncées n'ont été que partiellement concrétisées ?

Que deviendra l'usine belfortaine alors que les actionnaires exigeront inéluctablement d'aligner les ratios financiers d'Alstom sur ceux de Siemens ?

Aucune réponse tangible n'est aujourd'hui apportée. Au-delà des promesses et déclarations, l'enjeu décisif aujourd'hui consiste à maintenir la présence de capitaux publics.

L'opération en cours, qui a reçu l'aval du gouvernement, nous est précisément présentée comme la création d'un nouveau champion européen, qui serait au ferroviaire ce qu'Airbus est à l'aéronautique. Toutefois, la création d'Airbus Industrie a d'abord été le résultat de la volonté des puissances publiques, dans le cadre d'un projet industriel pensé, identifié et programmé par les Etats, et non le résultat d'une transaction financière entre actionnaires.

Aujourd'hui, l'Etat dispose de 20% des actions d'Alstom, qui lui sont prêtées pour lui permettre de veiller à la mise en œuvre des engagements pris lors de la cession de la branche Energie, et en particulier sur la pérennité des co-entreprises en charge des secteurs les plus stratégiques, dont l'avenir pose aujourd'hui question.

D'ici au 17 octobre, si l'Etat renonce à acquérir ces actions comme cela semble être le cas dans le cadre de l'accord, il ne pourra alors définitivement plus peser sur les décisions d'Alstom. En revanche, s'il revient sur sa décision et choisit de les acquérir, il pourra conserver une capacité d'action et veiller à la pérennité de notre outil industriel au sein du groupe. L'ambition doit être de mettre sur pieds une politique industrielle de long terme en matière de transports, en constituant un acteur européen armé pour résister à la concurrence du conglomérat chinois CRRC.

Seule cette décision serait de nature à rassurer l'ensemble des salariés d'Alstom et leurs familles sur la pérennité du site belfortain et sur la mise en œuvre des investissements annoncés il y a un an et dont l'Etat est le garant.

Car Alstom n'est pas une entreprise comme les autres. La participation de la puissance publique prend tout son sens compte tenu de la dimension stratégique d'une telle industrie. Alstom et Siemens sont des acteurs de l'aménagement du territoire, des partenaires pour la mise en œuvre des politiques de mobilité respectueuses de notre environnement. Leurs clients sont pour l'essentiel les Etats et collectivités locales qui ont en charge l'intérêt général des populations.

Le Conseil Communautaire, après en avoir débattu, à l'unanimité des membres présents décide de demander solennellement :

- **au Président de la République, de donner les moyens à la France de défendre une industrie stratégique, conformément à sa parole donnée aux salariés,**
- **à l'Etat, de revenir sur sa décision et de concrétiser par conséquent la prise de participation publique à hauteur de 20% dans la société Alstom d'ici le 17 octobre afin de garantir les intérêts des 11 500 salariés sur les sites français.**

Le Président soussigné, certifie que la convocation du Conseil Communautaire et le compte rendu de la présente délibération ont été affichés conformément à la législation en vigueur.

Et publication ou notification le 9 OCT. 2017

Le Président,

Le Président,

